



[www.assemblee-afe.fr](http://www.assemblee-afe.fr)

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Monsieur Francis NIZET  
Conseiller élu pour l'Asie du Nord à l'Assemblée des Français de l'Etranger  
Membre de la Commission des Affaires Culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Pékin, le 11 mars 2008

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur par ce courrier de vous faire part de mes modestes réflexions concernant le projet de construction du futur Lycée Français de Pékin.

Depuis cinq années au moins, ce projet est à l'étude de la manière la plus sérieuse et a mobilisé le concours actif de l'Associations des Parents d'Elèves précédemment gestionnaire de l'Etablissement, des services de l'Ambassade de France, du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. Depuis le passage en gestion directe, voilà déjà deux ans, ces efforts ont redoublé d'intensité devant la progression importante des effectifs scolaires. Parallèlement, le nécessaire changement de statut du Lycée au regard de la réglementation chinoise a été conduit avec succès permettant ainsi de se donner les moyens juridiques d'entreprendre et de négocier ce projet d'importance.

L'approche délibérément pragmatique des services culturels de votre Ambassade en charge du dossier a permis d'explorer avec grande efficacité de nombreuses pistes, d'analyser différents montages possibles et de visiter de nombreux sites. Le Président de la République lors de sa visite d'Etat en Chine en novembre dernier et les plus hautes autorités de l'Etat ont signifié l'intérêt particulier qu'ils accordaient à la finalisation effective de ce chantier. Un objectif de rentrée dans de nouveaux locaux, commandé par le déménagement simultané de

l'Ambassade de France, a été fixé à septembre 2010 soit dans un peu plus de deux années.

Il me semble désormais souhaitable qu'une commission ou un groupe de travail composé de représentants de l'Administration, de la communauté scolaire et des élus de la République fasse le point sur les différentes pistes ou projets réalistes qui ont pu être retenus pendant cette première phase d'exploration. Le Sénateur Robert Denis Del Picchia, Sénateur des Français établis hors de France représentant le Sénat au Conseil d'Administration de l'AEFE est intervenu très récemment dans ce sens auprès de Madame La Directrice de l'Agence pour lui signifier que cette démarche lui semble également devenir désirable. Son courrier figure en annexe. Les professionnels reconnus de la construction immobilière à Pékin estiment le délai nécessaire pour le recueil des autorisations et de la construction proprement dite à au moins 17 mois dans l'hypothèse la plus favorable et sans complications, soit l'équivalent d'une année et demie. Du côté de la partie française, le choix de l'option retenue, la mise en œuvre de la décision, la préparation juridique permettant l'engagement de construction et la mise en place du plan de financement devraient demander au moins une demi-année en sus et au bas mot. Le temps est donc désormais compté. D'autre part, la parité RMB-Euros très favorable, la progression récente et jamais connue de l'inflation en Chine, l'instabilité juridique en ce qui concerne les réglementations dans le domaine des investissements immobiliers et de l'offre éducative commandent d'agir vite et de profiter des opportunités qui se présentent en abandonnant les pistes qui se sont révélées inopérantes.

A ce sujet, la formule de partenariat public-privé mieux connu sous l'acronyme PPP qui avait été explorée depuis plusieurs années par les grandes sociétés françaises de construction semble, au regard des informations dont je dispose, devoir être abandonnée et est effectivement abandonnée par l'AEFE. Aucun établissement scolaire du réseau de part le monde, y compris celui du Caire, n'a pu être construit selon ce principe.

La mise en place d'une fondation nationale ou d'une fondation locale recueillant les contributions, en particulier des entreprises implantées localement, au titre du mécénat fait partie des recommandations du rapport de 2004 du Sénateur André Ferrand intitulé « financements de l'enseignement français à l'étranger » et discutée en ce moment, entre autres sujets, par la commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger qui tient des réunions régulières à Paris sous la Présidence de M. Yves AUBIN de La MESSUZIERE, commission qui doit préparer la tenue des Etats Généraux de l'Education en 2009. La création hypothétique d'une telle fondation nationale, devrait de toute façon prendre plusieurs mois sinon années. Une fondation locale certainement tout autant. J'émetts d'ailleurs de fortes réserves sur la possibilité de lever localement et en un temps acceptable la dizaine de millions d'euros, et plus, nécessaires pour compléter nos disponibilités financières et parachever notre plan de financement. La générosité des donateurs pouvant d'ailleurs ne pas être si leste pour un établissement en gestion directe que pour un établissement en gestion parentale. Quant aux dons en nature de la part des entreprises, même si l'idée est agréable, elle me semble très difficile à mettre en œuvre techniquement.

Compte tenu de nos faibles capacités de financement, de la complexité du contexte juridique et réglementaire chinois, du coût exorbitant du foncier, de la difficulté de trouver des sites éligibles en zonage éducatif et du temps qui nous reste imparti, il m'apparaît que la piste la plus prometteuse et réaliste doit être recherchée dans la location d'un établissement construit par un développeur prenant à son compte et à sa charge l'achat du terrain, la construction aux normes et selon les désirs de la partie française et offrant l'établissement clés en main pour un bail de longue durée (plusieurs dizaines d'années). Cette formule bien négociée devrait être celle qui devrait permettre de contenir au mieux l'augmentation des frais d'écolages et donc la plus acceptable pour les parents d'élèves. Un argument comme la possibilité d'utiliser la

trésorerie importante du lycée pour payer plusieurs années de loyer d'avance devrait permettre d'obtenir des faveurs importantes de la partie chinoise. Si un projet dans ce cadre recueillait l'assentiment, il resterait alors à trouver un moyen juridique de contractualiser un engagement avec le développeur. Une telle formule peut être mise en place à Pékin et l'équipe que nous avons formée a identifié un site répondant au cahier des charges et que vos services ont déjà visité : une première estimation de la valeur du bail semble très acceptable. D'autres projets du même ordre ont certainement déjà été identifiés par vos services. Il conviendrait désormais de les confronter pour en évaluer les mérites respectifs.

Ce pourrait être la mission de cette commission dont j'appelle de mes vœux la création à Pékin. Ce groupe de travail pourrait d'ailleurs rentrer dans le cadre de la réévaluation du plan enseignement Chine, plan glissant trisannuel, qui se doit d'être réajusté chaque année. La commission des Affaires Culturelles et de l'Enseignement, à laquelle j'appartiens au sein de l'Assemblée des Français de l'Étranger, a d'ailleurs voté lors de la session plénière de mars, une résolution pour la remise en chantier de ces plans enseignement dans chaque pays.

Il serait ainsi bien heureux de proposer alors à l'approbation du Président de la République, dont la visite est annoncée pour l'ouverture des Jeux Olympiques en août prochain, un projet définitif.

En vous remerciant pour votre écoute et votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma très haute considération.

Francis NIZET

S.E.M Hervé LADSOUS  
Ambassadeur de France en Chine

Copies :

Monsieur le Sénateur Robert Denis Del Picchia, Représentant le Sénat au Conseil d'Administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

Madame Maryse BOSSIERE, Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.